



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DES DECISIONS DU PRESIDENT**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 25 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 10 heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier RICHEFOU, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 13 juin 2024

CONSEILLERS AYANT VOIX DELIBERATIVE :

En exercice : 25
Présents : 16
Votants : 16

ETAIENT PRESENTS :

- **Membres titulaires** : M. Olivier RICHEFOU, Mme Christelle MOUSSAY, M. Christian BRIAND, M. Gérard DUJARRIER, M. Christophe LANGOUET, Mme Julie DUCOIN, M. Sylvain ROUSSELET, M. Claude TARLEVE, Mme Camille PETRON, M. Michel GALVANE, Mme Sylvie VIELLE, M. Jacky CHAUVEAU, M. Christian LEFORT, M. Jean-Paul FORVEILLE, M. Georges HOYAUX
- **Membres suppléants** : M. Patrick SOUTIF, M. Raymond LELIEVRE
- **Membre de plein droit** : Mme Marie-Aimée GASPARI, Préfète de la Mayenne
- **Membres avec voix consultative** :
 - M. le Colonel Thierry ROBERT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
 - Mme la Médecin-Capitaine Angélique BACHELET-FOUILLE, Médecin-chef de la sous-direction santé
 - M. l'Adjudant-chef Anthony DERSOIR, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompier
 - M. le Lieutenant Sébastien NORMAND, représentant des sapeurs-pompier professionnels officier
 - M. le Sergent Etienne MARTINEAU, représentant des sapeurs-pompier professionnels non officier
 - M. le Lieutenant Arnaud JARDIN, représentant des officier de sapeurs-pompier volontaire
 - M. le Cadre de santé Yoann RUE, référent mixité et lutte contre les discrimination,
 - Mme Brigitte GALLIENNE, référente mixité et lutte contre les discrimination,
 - M. le Commandant Yvonnik TACET, référent sûreté et sécurité.

S'ETAIENT FAIT EXCUSER :

- **Membres titulaires** : Mme Jacqueline ARCANGER, Mme Dominique DE VALICOURT, M. Antoine VALPREMIT, Mme Nadège DAVOUST, M. Gilles LIGOT, Mme Diane ROULAND, M. Joël BALANDRAUD, M. Pierrick GILLES, M. Didier BOITTIN, M. Bruno LESTAS
- **Membres suppléants** : Mme Magali D'ARGENTRE, Mme Corinne SEGRETAIN, Mme Stéphanie LEFOULON, M. Bernard BOURGEAIS, M. Régis FORVEILLE
- **Membres avec voix consultative** : Mme Maud LEZE, M. l'Adjudant-chef Vincent ROUSSET, M. l'Adjudant-chef Christophe DORIZON

Délibération n° 2 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Par délibération du 20 novembre 2023, le Conseil d'administration a décidé d'expérimenter le compte financier unique (CFU) pour les comptes de l'exercice 2023. L'expérimentation sur le CFU au niveau national étant close, le rapport transmis au Parlement va permettre sa généralisation à l'ensemble des collectivités au plus tard en 2027. D'ores et déjà, la loi de finances pour 2024 prévoit qu'une fois mis en œuvre au titre d'un exercice, il se substitue de manière définitive au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Il ressort de l'expérimentation 2019-2023 que le CFU a répondu aux objectifs attendus : document unique plus clair et plus lisible, rationalisation de l'information budgétaire et comptable, meilleure fiabilisation des données financières via des contrôles de concordance automatisés en lien avec une collaboration étroite entre l'ordonnateur et le comptable public.

Le CFU doit être adopté au plus tard le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice. Après un travail conjoint entre le SDIS et le Service de Gestion Comptable de Laval, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Mayenne a approuvé le CFU.

Le CFU est divisé en 4 parties :

- I. Informations générales et statistiques (Ordonnateur/Comptable)
- II. Exécution budgétaire (Ordonnateur/Comptable)
- III. Etats financiers (Comptable)
- IV. Etats annexés (Ordonnateur)

Le résultat de l'exercice est le suivant (p6 et 7 du CFU) :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 533 973,91	21 924 541,09	30 458 515,00
	Recettes réalisées (1)	B	7 877 519,03	22 626 297,55	30 503 816,58
	Restes à réaliser	C	72 229,00	0,00	72 229,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 857 532,63	21 924 541,09	30 782 073,72
	Dépenses réalisées (1)	E	6 501 394,23	22 112 238,71	28 613 632,94
	Restes à réaliser	F	395 328,82	0,00	395 328,82
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 376 124,80	514 058,84	1 890 183,64
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	323 558,72	0,00	323 558,72
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 699 683,52	514 058,84	2 213 742,36
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-323 099,82	0,00	-323 099,82
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 376 583,70	514 058,84	1 890 642,54

Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	514 058,84
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	514 058,84
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 376 124,80
E Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	323 558,72
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	1 699 683,52
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	-323 099,82
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	1 376 583,70

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est en baisse de 29% par rapport à 2022 et représente 2.53% des recettes réelles de fonctionnement (RRF) contre 3.81% en 2022. Sans participation complémentaire du Département (400 K€) et sans neutralisation des amortissements liés aux bâtiments (352 K€), le résultat de fonctionnement aurait été déficitaire de 238 K€ malgré l'indemnité compensatoire (531 K€) lié à la réforme de la garde ambulancière. Ce résultat illustre donc la réduction des marges de manœuvre de l'établissement.

En revanche, le résultat cumulé de la section d'investissement est en nette augmentation du fait de retard dans l'exécution des plans pluriannuels de construction des casernements, d'une augmentation des subventions d'équipement et d'une diminution des restes à réaliser liée à une mise en conformité au niveau de la gestion des AP/CP.

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	CO 2023	CA 2023	CA 2022	2023/2022	Taux de réalisation/ CO	Taux de réalisation/ BP
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 534 638	3 750 415	3 572 645	3 235 821	10,41%	95,26%	101,08%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	14 303 770	14 543 770	14 504 587	13 921 479	4,19%	99,73%	101,40%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	194 802	347 657	337 590	199 694	69,05%	97,10%	173,30%
Dépenses de gestion	18 033 210	18 641 842	18 414 823	17 356 994	6,09%	98,78%	102,12%
66 CHARGES FINANCIERES	33 700	33 700	33 003	35 884	-8,03%	97,93%	97,93%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	1 000	890	0	#DIV/0!	89,00%	89,00%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0	2 854	2 854	1 801			
Dépenses réelles	18 067 910	18 679 396	18 451 569	17 394 679	6,08%	98,78%	102,12%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	20 145	0	0	0	0	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 975 000	3 225 000	3 660 669	3 061 953	19,55%	113,51%	123,05%
Dépenses d'ordre	2 975 000	3 245 145	3 660 669	3 061 953	19,55%	112,80%	123,05%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 042 910	21 924 541	22 112 239	20 456 632	8,09%	100,86%	105,08%

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) sont réalisées à hauteur de 98.78% par rapport aux crédits ouverts ce qui témoigne de la sincérité des prévisions. En outre, on peut noter que par rapport au BP, elles sont réalisées à 102.12% ce qui est semblable à 2022. Cela illustre à nouveau la réduction des marges de manœuvre sur les derniers exercices. Les raisons sont connues :

- inflation de près de 14% depuis mars 2021,
- revalorisation du point d'indice de 3.5% en juillet 2022 et de 1.5% en juillet 2023,
- augmentation de la sollicitation opérationnelle.

Ces trois facteurs font progresser les DRF de 6.08% en 2023 après 5.96% en 2022.

Par ailleurs, les dépenses d'ordre progressent de 20% du fait de la mise en place de l'amortissement des immobilisations au prorata-temporis obligatoire depuis l'adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023.

Les charges à caractère général (011)

Ce chapitre augmente de 10.41% en 2023 contre 3.86% en 2022. Il dépasse l'inflation du fait principalement de l'augmentation des dépenses de fluides. Son taux de réalisation (95.26% par rapport aux crédits ouverts mais 101.08% par rapport au BP) s'inscrit dans la tendance des derniers exercices.

Le programme « Gestion mobilière et immobilière » (32) qui représente 56% du chapitre (+3% par rapport à 2022) progresse de 16% comme en 2022 en raison de l'augmentation des prix de l'énergie. En 2022, c'est le budget carburant qui avait fortement augmenté en raison de la sollicitation opérationnelle. Sur 2023, c'est la fourniture d'électricité (+11%) et a fortiori celle du

gaz (+118%) qui s'envole en raison de l'augmentation des prix, la consommation étant restée stable. Compte tenu de ces éléments, l'action « Bâtiments » augmente de 24% sur l'exercice. Après avoir augmenté de 35% en 2022, l'action « Parc roulant » progresse à nouveau de 12% alors que le poste carburants baisse de 4% du fait de l'augmentation du coût de l'entretien lié à la sollicitation du parc et à l'augmentation des prix des pièces détachées et des garages.

Dans la continuité des exercices précédents, le programme « Gestion de l'alerte et coordination opérationnelle » (23) progresse à nouveau de 12% en raison principalement de l'augmentation des coûts de maintenance du système de gestion de l'alerte et de la gestion opérationnelle.

Le programme « Gestion administrative, juridique et financière » (31) progresse fortement sur l'exercice en raison de l'augmentation des primes d'assurances (+45%) alors que la couverture a été réduite en particulier sur la flotte auto. Cela est dû à l'augmentation de la sinistralité en matière de responsabilité civile mais surtout à la prise en compte de nouveaux risques comme le risque cyber et les effets de la loi MATRAS qui impose une meilleure couverture des sapeurs-pompier volontaires.

Afin de compenser une partie de ces augmentations, des efforts ont été faits sur d'autres programmes : le programme « Gestion Ressources Humaines et Formation » (33) hors charges de personnel reste stable, le programme « Système d'informations » (42) baisse sur l'exercice (7%) grâce à la réduction du poste télécommunications (-22%) sans dégrader la qualité de service alors que les actions « Matériels » et « Réseaux et sécurité » progressent fortement.

Les charges de personnel (012)

en €	BP 2023	CO 2023	CA 2023	CA 2022	2023/2022	Taux de réalisation/CO	Taux de réalisation/BP
Masse salariale	9 580 670	9 660 670	9 711 677	9 230 200	5,22%	100,53%	101,37%
Indemnités SPV	4 005 100	4 168 100	4 084 460	4 025 150	1,47%	97,99%	101,98%
Allocation de vétéran	460 000	460 000	447 007	441 838	1,17%	97,18%	97,18%
Autres	258 000	255 000	261 444	224 291	16,56%	102,53%	101,33%
TOTAL	14 303 770	14 543 770	14 504 587	13 921 479	4,19%	99,73%	101,40%

Comme en 2022, s'agissant des charges de personnel, les prévisions ont été inférieures aux réalisations, le taux de réalisation par rapport au BP étant de 101.40%. Le disponible à la clôture de l'exercice sur le chapitre est même de 39K€ soit 0.3%.

Après une progression importante enregistrée en 2019 (+4.9%) afin de mettre fin à une période de vacance importante, une augmentation modérée de 1.07% en 2020, une accélération en 2021 avec l'augmentation de la prime de feu, la mise en place du RIFSEEP et le versement d'IHTS à un niveau élevé pour compenser le manque d'effectifs opérationnels, un bond de 4.27% en 2022 en raison de l'augmentation du point d'indice de 3.5%, et du démarrage du plan de recrutement de caporaux (8 sur 3 ans dont 2 en 2022), la masse salariale progresse à nouveau de 5.22% en 2023. Cela résulte de l'augmentation du point d'indice en 2022 et 2023, des autres mesures salariales, et de l'augmentation des effectifs. Les effectifs ont progressé sous la poursuite du plan de recrutements de SPP (+3) soit +5 depuis 2022 mais également avec le renforcement des services numériques transformé en groupement. On peut noter également une refonte du régime indemnitaire des SPP (indemnité de responsabilité et indemnités de spécialité).

en €	BP 2023	CO 2023	CA 2023	CA 2022	2023/2022	Taux de réalisation
INTERVENTIONS	1 305 500	1 385 500	1 340 396	1 398 367	-4,15%	97%
ASTREINTE	1 495 000	1 520 000	1 522 282	1 467 817	3,71%	100%
GARDES	337 500	279 500	274 862	263 711	4,23%	98%
FORMATION	659 600	795 600	764 158	702 989	8,70%	96%
TACHES TECHNICO ADMINISTRATIVES	91 000	78 000	75 302	77 393	-2,70%	97%
FONCTIONS	66 500	66 500	64 828	64 966	-0,21%	97%
CONTRÔLE DE L'APTITUDE	50 000	43 000	42 632	49 908	-14,58%	99%
TOTAL	4 005 100	4 168 100	4 084 460	4 025 150	1,47%	98%

Les indemnités SPV augmentent de 1.47% en 2023 contre 10% en 2022 alors que le taux d'indemnité a été revalorisé comme le point d'indice de 3.5% au 1^{er} octobre 2022.

Les indemnités d'intervention reculent de 4% alors que le nombre d'interventions est stable entre les deux exercices. Les indemnités enregistrées sur l'exercice 2023 portent sur la période d'octobre 2022 à septembre 2023. L'accélération du nombre d'interventions à partir d'octobre 2023 (+15% par rapport à octobre 2022) n'a pas d'effet. À périmètre constant, on enregistre une baisse de la charge opérationnelle SPV de 7% entre les deux périodes. Les indemnités d'astreinte progressent de 4% du fait de la revalorisation du taux de l'indemnité. Les indemnités de formation augmentent de 9% du fait notamment de l'augmentation des formations de maintien et de perfectionnement des acquis ce qui témoigne d'un meilleur suivi de ces formations dans les centres de secours. On peut noter enfin une diminution des indemnités liées au contrôle de l'aptitude des sapeurs-pompiers versées aux médecins et infirmiers du fait de l'arrêt des campagnes de vaccination anti-COVID.

Les autres charges de gestion courante (65)

Ce chapitre augmente de 69% en raison de l'augmentation des appels de fonds au titre du versement des prestations NPFR pour les anciens SPV du fait de l'abaissement du seuil à 15 ans de service et du doublement des prestations. Cela a donné lieu à l'inscription de crédits supplémentaires en cours d'exercice. La contribution NPFR a progressé de 100 K€ sur l'exercice. En outre, le rattrapage des contributions pour les exercices 2017 à 2022 au titre du financement du compte engagement citoyen des SPV a été appelé sur l'exercice pour 24 K€. Enfin, on peut noter le versement d'une subvention de 20 K€ au comité d'organisation du 63^{ème} cross national des sapeurs-pompiers 2024 qui s'est déroulé le 23 mars dernier. Hormis ces éléments, les autres dépenses du chapitre sont dans la tendance voire semblables à 2022.

Les charges financières (66)

Après -15% en 2018, -16% en 2019, -14% en 2020, - 15% en 2021, -27% en 2022 ce poste diminue à nouveau en 2023 de 8%. Cette diminution résulte de la réduction de l'encours de dette de 442 K€ en 2023, et de la mise en place d'emprunts à des taux fixes très intéressants en 2019 et 2021 avant qu'ils progressent à partir de 2022 du fait de l'inflation.

Les recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	CO 2023	CA 2023	CA 2022	2023/2022	Taux de réalisation/CO	Taux de réalisation/BP
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	89 000	89 000	103 361	120 164	-13,98%	116,14%	116,14%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	541 807	568 112	680 820	608 102	11,96%	119,84%	125,66%
74 CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	18 459 602	19 310 602	19 349 626	18 140 105	6,67%	100,20%	104,82%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 501	6 501	12 452	23 168	-46,25%	191,54%	191,54%
Recettes de gestion	19 096 910	19 974 215	20 146 259	18 891 540	6,64%	100,86%	105,49%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000	2 000	201 369	1 860	10726,84%	10068,47%	10068,47%
78 REPRISES SUR PROVISIONS	0	4 326	4 326	4 512	-4,11%	100,00%	
Recettes réelles	19 098 910	19 980 541	20 351 955	18 897 911	7,69%	101,86%	106,56%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 944 000	1 944 000	2 274 342	1 979 235	14,91%	116,99%	116,99%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0	0	0	300 000		#DIV/0!	
Total Recettes de fonctionnement	21 042 910	21 924 541	22 626 298	21 177 147	6,84%	103,20%	107,52%

Les Recettes réelles de fonctionnement (RRF) augmentent de 7.69% en 2023 contre 2.33% en 2022. Les recettes de gestion, qui n'incluent pas les produits exceptionnels, progressent quant à elles de 6.64% dans la tendance de 2022 (5.81%). Leur augmentation, nettement supérieure à la moyenne des exercices 2017-2021 (3.14%), est nécessaire au financement de la croissance des dépenses de fonctionnement. Il est important de préciser que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 (720 K€) n'a pas été repris mais affecté au déficit d'investissement et que 352 K€ (-18% par rapport à 2022) d'amortissements ont été neutralisés.

Les atténuations de charges (013)

Elles sont constituées des remboursements sur les rémunérations du personnel (indemnités journalières (IJ) et des facturations de repas des personnels de garde. Les IJ baissent de 13% en raison de la diminution des arrêts de travail indemnisés. Les facturations de repas augmentent de 23% (2 016 €) entre les deux exercices.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses (70)

Ce chapitre poursuit sa progression, après une hausse de 35% en 2022, il progresse à nouveau de 12%.

En son sein, les interventions payantes augmentent de 17% en 2023 portées par les missions d'assistance technique et les évacuations SMUR.

Les missions d'assistance technique progressent en effet de 30% en raison notamment de la modification des trains de départ pour certaines interventions.

Les évacuations SMUR sont en hausse de 43% par rapport à 2022. D'une part, les rattachements de l'exercice 2022 étaient inférieurs de 20 K€ aux facturations réelles. D'autre part, le nombre d'évacuations a progressé de 9% par rapport à 2022 et de 10% par rapport à la moyenne des exercices 2017 à 2021. Elles progressent pour les trois hôpitaux mais de manière sensible sur l'hôpital de Laval. Enfin, les tarifs ont été revalorisés de 6% au 1^{er} janvier 2023. Cela compense notamment la réduction des transports inter-hospitaliers de moitié qui revient au niveau de 2020, date d'instauration du forfait de tarification.

Concernant l'indemnisation pour carences de transports sanitaires privés, le montant enregistré reste stable par rapport à 2022. Sur l'exercice, ont été facturées les carences de janvier à septembre 2022 du fait du retard dans l'examen contradictoire entre le SDIS et le SAMU. Afin de clôturer l'exercice et en prenant en compte les effets de la mise en place de la réforme de la garde ambulancière, il a été retenu une prévision de 740 carences en 2022 soit un produit restant à recevoir de 62 K€ et pour 2023 une prévision de 660 carences soit un produit à recevoir de 138 K€.

Enfin, le nombre d'interventions sur autoroute est dans la tendance des années 2021 et 2022 autour de 100 soit une moyenne de 9 interventions par mois. En revanche, le montant d'indemnisation par intervention progresse du fait des grosses interventions soit une augmentation de 22% entre les deux années.

Les contributions et participations (74)

Ce chapitre qui représente 96% des RRF augmente de 6.67% contre 4.92% en 2022 et 2% en 2021.

Les contributions des communes et EPCI et la participation du Département ont augmenté de 5.5% conformément au montant voté lors du BP 2023. Comme en 2022, afin d'absorber l'augmentation des charges de l'établissement liée à l'inflation, la revalorisation du point d'indice et l'augmentation de l'activité opérationnelle, le Département a versé une participation complémentaire, 400 K€ contre 600 K€ en 2022.

L'ARS Pays de Loire a augmenté sa participation au financement du dispositif VLS EVRON de 10 K€ pour atteindre 130 K€.

Enfin, dans le cadre de la réforme de la garde ambulancière, l'établissement a touché une indemnité compensatoire de 531 K€ (66 K€ pour 2022 et 465 K€ pour 2023) correspondant à la couverture des secteurs non couverts par une ambulance privée. Cette recette est appelée à être renouvelée chaque année. Elle a permis d'absorber une partie de l'augmentation des charges et donc de limiter la participation du Département.

L'EVOLUTION DES EPARGNES

en €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evol'2023/2022	Evol. Ann. Moy. 2023/2018
Recettes Réelles de fonctionnement	17 343 686	17 582 636	18 467 558	18 897 911	20 351 955	7,69%	3,44%
Dépenses Réelles de fonctionnement	15 963 291	16 139 345	16 415 704	17 394 679	18 451 569	6,08%	3,77%
Recettes de gestion	17 277 144	17 505 312	17 841 896	18 878 146	20 146 259	6,72%	3,35%
Dépenses de gestion	15 858 311	16 075 912	16 353 413	17 355 719	18 414 823	6,10%	3,84%
Epargne de gestion	1 418 833	1 429 400	1 488 483	1 522 427	1 731 437	13,73%	-1,11%
Taux d'épargne de gestion	8,18%	8,13%	8,06%	8,06%	8,51%	5,60%	
Résultat financier	- 67 231	- 57 538	- 49 046	- 35 884	- 33 003	-8,03%	-16,37%
Résultat exceptionnel hors cessions	- 2 370	56 226	9 988	16 690	37 554	125,01%	0,19%
Epargne brute hors cessions	1 349 232	1 428 088	1 449 425	1 503 233	1 735 988	15,48%	-0,58%
Taux d'épargne brute	7,78%	8,12%	7,85%	7,95%	8,53%	7,23%	
Capital de la dette	- 418 349	- 470 880	- 457 396	- 413 232	- 442 951	7,19%	-1,31%
Epargne nette hors cessions	930 882	957 208	992 029	1 090 001	1 293 037	18,63%	-0,32%
Taux d'épargne nette hors cessions	5,37%	5,44%	5,37%	5,77%	7,02%	21,74%	-1,69%
Epargne nette hors cession/Dépenses d'équipement	16,46%	28,02%	29,96%	25,72%	37,85%	47,14%	14,91%

La couverture de la progression des dépenses de gestion par des recettes suffisantes préserve l'épargne de gestion qui progresse de 13.73% contre 2.28% en 2022. Elle atteint 1 731 K€ en 2023 soit au-dessus de la moyenne des exercices 2019 à 2022 mais reste en deçà du niveau avant 2018. Le taux d'épargne de gestion augmente légèrement compte-tenu de la progression des RRF.

L'épargne brute hors cessions bénéficie de la baisse des frais financiers et de la progression des produits exceptionnels hors cession pour s'établir à 1 736 K€ en augmentation de 15%. Le taux d'épargne brute hors cessions suit la même tendance que le taux d'épargne de gestion.

Enfin, l'épargne nette, en l'absence de nouvel emprunt progresse dans les mêmes proportions que l'épargne brute hors cessions et permet de financer 38% des dépenses d'équipement.

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023	CO 2023	CA 2023	CA 2022	RAR 2023	2023/2022	Taux de réalisation hors RAR	Taux de réalisation avec RAR
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	450 000	450 000	442 951	413 232	0	7%	98%	98%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0	0	0	8 669			#DIV/0!	#DIV/0!
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000	2 000	0	1 870	0		0%	0%
Dépenses financières	452 000	452 000	442 951	423 771	0	5%	98%	98%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	288 270	467 496	209 050	104 154	157 253	101%	45%	78%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	92 000	92 000	92 000	0	0	#DIV/0!	100%	100%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 217 192	1 651 239	1 394 864	1 006 131	171 131	39%	84%	95%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	46 000	75 224	52 592	363 602	3 342	-86%	70%	74%
P201606 Construction Direction Départementale	189 600	189 600	121 120	10 649	7 312	1037%	64%	68%
P201707 Matériel informatique administratif	0	0	0	8 043	0	-100%	#DIV/0!	#DIV/0!
P201808 Véhicules 2018	0	92 732	92 732	658 866	0	-86%	100%	100%
P201910 PPI 2019-2021	300 000	301 495	49 983	1 039 048	0	-95%	17%	17%
P202112 GER	450 000	601 588	332 487	336 885	56 291	-1%	55%	65%
P202213 PPI ENGINES 2022-2027	1 683 000	2 582 158	1 071 390	709 900	0		41%	41%
P202314 PPI 2022-2027	0	40 000	0	0	0	#DIV/0!	0%	0%
Dépenses d'équipement	4 266 062	6 093 533	3 416 218	4 237 278	395 329	-19%	56%	63%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0	0	#DIV/0!		
Total Dépenses réelles	4 718 062	6 545 533	3 859 169	4 661 048	395 329	-17%	59%	65%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	1 944 000	1 944 000	2 274 342	1 979 235	0	15%	117%	117%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	315 000	368 000	367 883	715 219	0	-49%	100%	100%
Total Dépenses d'investissement	6 977 062	8 857 533	6 501 394	7 355 503	395 329	-12%	73%	78%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 501 394 € dont 3 859 169 € de dépenses réelles et 2 642 225.58 € de dépenses d'ordre.

Les dépenses réelles sont en baisse de 17% par rapport à 2022 en raison de la diminution des dépenses d'équipement de 19% alors que les dépenses financières augmentent de 5%.

Les dépenses d'équipement s'établissent à 3 416 218 € ce qui correspond à un taux de réalisation de 59% hors restes à réaliser (RAR) par rapport aux crédits ouverts. Si l'on prend en compte les RAR, le taux de réalisation est de 63%. Ce taux de réalisation qui peut apparaître faible résulte du fait de ne pas avoir comptabilisé de RAR sur les AP/CP à l'inverse des exercices précédents. Cela permet de dimensionner réellement le besoin de financement et limite les reports d'un exercice vers l'autre. Hors AP/CP (chapitres 20, 2024, 21 et 23), le taux de réalisation en comptant les RAR est de 91%.

La construction et la rénovation des casernements constituent 11% des dépenses d'équipement contre 40% en 2022. Cette baisse s'explique par un retard dans les plans de construction des casernements (PPI 2019-2021 et PPI 2022-2027). Sur l'exercice, ont été enregistrés uniquement des frais d'études préalables à la construction du CIS de LOIRON-RUILLE. Rien n'a été dépensé pour les études de construction du CIS de PRE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON. Sur le programme 202112 GER, 332 K€ ont été réalisés soit un niveau semblable à 2022 : pose de serrures à badge avec contrôle des accès, aménagement du CIS de CHANGE dans le cadre de la mise en œuvre du règlement opérationnel, réparation de la toiture du CIS de MONTSURS, réfection des éclairages, des baies informatiques, frais d'études pour la réhabilitation du CIS de LIGNIERES-ORGERES, et fin des travaux de restructuration du CIS de RENAZE. L'ensemble des travaux a concerné 12 CIS.

À titre d'information, l'établissement a investi 112 K€ dans le CIS de CHANGE dans le cadre ou à l'occasion de la mise en œuvre du règlement opérationnel que ce soit en travaux de bâtiments, acquisition de mobilier, ou dans la modernisation du parc roulant.

Le renouvellement et la modernisation du parc roulant représentent comme les exercices précédents un tiers des dépenses d'équipement. On peut noter l'acquisition d'un Camion-Citerne Rural, de deux fourgons, la transformation du Camion-Citerne Grande Capacité du CIS de CHANGE en Camion-Citerne Lance Canon, et notamment l'achat d'un bateau de secours et de reconnaissance. Les crédits ouverts ont été engagés à 93% conformément au « PPI Engins 2022-2027 ».

Enfin, le reste des dépenses d'équipement (1 748 K€) est en progression de 18% par rapport à 2022. Cela s'analyse d'une part avec le versement de la deuxième tranche de la subvention d'équipement (92 K€) pour la migration du SGA/SGO vers NexSIS. D'autre part, 72% ont été consacrés à la mission 2 « Opérations de Secours » contre 51% en 2022, dont 90% au programme 21 « Dimensionnement des moyens opérationnels » avec 712 K€ de matériels et équipements, 240 K€ de matériels pour la Sous-Direction-Santé (dont 18 moniteurs multiparamétriques), 92 K€ pour les équipes spécialisées. En outre, 13% ont été affectés à la mission 3 « Ressources » avec notamment la réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergie. Enfin, 11% ont été dépensés pour la mission 4 « Coordination et démarché qualité », dont la moitié pour l'action « Santé Sécurité au travail », et 42% pour le programme « Systèmes d'Information ».

Pour avoir une vision complète des engagements pluriannuels, la synthèse des AP/CP au 31 décembre 2023 figure ci-dessous :

Programme	Libellé	Prévision	CP antérieurs	CP 2023	Reste à financer
201606	Construction Direction Départementale	8 393 000	7 900 201	121 120	371 679
201910	Plan pluriannuel immobilier 2019-2021	3 000 000	1 261 458	49 983	1 688 559
202112	Gros entretien, réparations, et extensions	3 065 000	593 039	332 487	2 139 474
202213	PPI Engins 2022-2027	9 554 483	709 900	1 071 390	7 773 193
202314	Plan pluriannuel immobilier 2022-2027	10 240 000	0	0	10 240 000
TOTAL		34 252 483	10 464 598	1 574 979	22 212 906

Le financement des investissements

en €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evol*2023/2022	Evol. Ann. Moy. 2023/2018
Dépenses d'équipement	5 655 043	3 415 671	3 311 068	4 237 278	3 416 218	-19,38%	-13,26%
Subventions d'équipement	1 000 000	1 000 000	1 301 059	1 500 000	2 385 004	59,00%	
FCTVA	1 134 913	937 382	451 698	512 658	742 197	44,77%	7,91%
Autres		213		55	30	-45,10%	
Dépôts et cautionnements versés	619	2 240	920	3 534	1 220	-65,47%	-1,26%
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 687 029	71 042	1 014 598	329 975	720 515	118,35%	-6,35%
Épargne nette hors cessions	930 882	957 208	992 029	1 090 001	1 293 037	18,63%	-0,32%
Recettes d'investissement hors emprunt	4 753 443	2 968 085	3 760 303	3 436 223	5 142 004	49,64%	12,74%
Cessions d'immobilisations	31 163	15 203	602 430	-	164 398	#DIV/0!	20,41%
Capacité (+) besoin (-) de financement	- 870 437	- 432 383	1 051 665	- 801 055	1 890 184	-335,96%	-185,78%

Les dépenses d'investissement ont été financées à 100% par des ressources propres dont 70% de subventions d'équipement. Les subventions du Département (2 000 K€) représentent 83% des subventions d'équipement. Le reste est constitué de 300 K€ de la Communauté de communes du Pays de Craon pour le solde de la subvention participant au financement du CIS de LAUBRIERES, et 84 K€ de l'Etat dont 20 K€ au titre du Fonds vert et 64 K€ au titre de l'avance au pacte capacitaire Feux de Forêts. Les autres ressources sont constituées du FCTVA, de l'excédent de fonctionnement capitalisé et de l'épargne nette. L'ensemble de ces ressources permettent de dégager un excédent de financement de 1 890 K€ qui servira à financer les exercices ultérieurs.

L'endettement

en €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evol*2023/2022	Evol. Ann. Moy. 2023/2018
Emprunts nouveaux		1 400 000	-	1 500 000			
Amortissement du capital	418 349	470 880	457 396	413 232	442 951	7,19%	-1,31%
Flux net de dette	- 418 349	929 120	- 457 396	1 086 768	- 442 951	-140,76%	
Encours de dette au 31/12	1 711 276	2 640 397	2 183 001	3 269 765	2 826 818	-13,55%	5,83%
Taux d'endettement	9,87%	15,02%	11,82%	17,30%	13,89%	-19,72%	2,31%
Capacité de désendettement (encours/Epargne Brute)	1,27	1,85	1,51	2,18	1,63	-25,14%	6,45%

Pour rappel, le SDIS n'avait pas emprunté depuis 2012 avant 2020. En 2021, il a été décidé de souscrire un nouvel emprunt dont les conditions étaient très favorables (taux fixe de 0.62% sur 15 ans) mais compte tenu du décalage des investissements, ce dernier a été mobilisé en 2022.

Du fait du retard pris sur les constructions de casernements et des décaissements effectués sur le PPI Engins 2022-2027, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt en 2023 ce qui a permis de baisser l'encours de 14%. Il s'établit à 2 827 K€ au 31 décembre 2023. Le taux d'endettement baisse logiquement et la capacité de désendettement (1.63 ans) se réduit bénéficiant à la fois de la progression de l'épargne brute et de la diminution de l'encours. Elle reste inférieure à la limite fixée dans la convention de partenariat avec le Département (6 ans).

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 20 novembre 2023 relatif à l'expérimentation du compte financier unique pour les comptes de l'exercice 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (le Président n'ayant pas pris part au vote) :

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver le compte financier unique de l'exercice 2023 ci-annexé.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la télétransmission en Préfecture à la date figurant ci-dessous, et de la publication au RAA.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Président
du Conseil d'Administration,**




Olivier RICHEFOU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 Allée de l'île Gloriette, CS24111, 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Ce recours peut être adressé par courrier au Tribunal par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.